

<https://www.pressegauche.org/Piquetage-de-nuit-chez-ArcelorMittal-II-faut-respecter-le-droit-de-greve>



Piquetage de nuit chez ArcelorMittal - Il faut respecter le droit de grève (Syndicat des Métallos)



- Communiqués -
Publication date: jeudi 13 mai 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

PORT-CARTIER et FERMONT, QC, le 13 mai 2021 - Le Syndicat des Métallos demande à la santé publique et à la sécurité publique de faire preuve de souplesse afin qu'un minimum de piqueteurs puissent surveiller les entrées des installations d'ArcelorMittal à Port-Cartier et Fermont pendant la nuit. Il en va du respect de droits fondamentaux prévus aux chartes canadiennes et québécoises tels le droit d'association, le droit de négocier et, par conséquent, le droit de grève et le respect de la loi anti-briseurs de grève prévue au Code du travail.

Au cours de la nuit dernière, 9 contraventions ont été distribuées à des grévistes à Fermont et 5 autres à Port-Cartier. Ces derniers étaient pourtant munis d'une lettre d'autorisation des présidents de leur section locale respective. « Il est ironique de constater que nos membres pouvaient entrer travailler, de nuit, sans problème la semaine dernière lorsqu'il était question d'engranger des profits pour la multinationale, mais qu'ils se font imposer des amendes lorsqu'ils exercent leur droit de grève pourtant tout à fait légal », fait valoir le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux.

Le Syndicat des Métallos est ouvert à diminuer le nombre de piqueteurs à l'extérieur devant les installations d'ArcelorMittal pendant la période de couvre-feu afin de se conformer aux règles sanitaires. Les Métallos précisent que le piquetage permet de constater les entrées et sorties des installations d'ArcelorMittal afin de s'assurer que seuls le personnel autorisé, les cadres, y ait accès.

« S'il y a des piqueteurs, c'est pour faire respecter la loi anti-briseurs de grève. Normalement dans un conflit, on note toutes les entrées et les sorties. Si une plainte est formulée pour recours à des briseurs de grève, conformément au Code du travail, ces informations servent à documenter les recours légaux. Empêcher tout piquetage des grévistes, c'est entraver le droit de grève et leur capacité à faire respecter la loi anti-briseurs de grève », ajoute Dominic Lemieux.

Le Syndicat des Métallos contestera lesdites contraventions devant les tribunaux.

Le Syndicat des Métallos représente 2500 travailleurs et travailleuses de la compagnie ArcelorMittal Mine Canada à Port-Cartier, Fermont et Fire Lake, réunis au sein des sections locales 5778, 6869, 8664, 7401 et 7401-FP.